

Plus de temps à perdre !

L'environnement des affaires s'améliore. Le puzzle se met petit à petit en place, mais trop lentement au goût des investisseurs qui déplorent aussi la persistance d'obstacles à leur business, et pas des moindres. Même la Banque mondiale, qui publie annuellement son classement Doing Business où le Maroc a gagné une quarantaine de place en cinq ans, secoue le cocotier. Pour elle, le Comité National de l'Environnement des Affaires doit passer à la vitesse supérieure. Plus de temps à perdre donc si le Royaume veut gagner en attractivité.

L'année 2009 a marqué, sans conteste, un tournant dans le chantier de l'amélioration du climat des affaires au Maroc. Cette année-là, le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) voyait le jour. Proposé comme une plateforme de coordination public-privé, ce cadre institutionnalisé a pour objectif d'améliorer la gouvernance des réformes liées au climat des affaires. Quel bilan dresser aujourd'hui, sachant que cette instance n'a été formalisée par décret que le 29 octobre 2010 et qu'elle n'a réellement entamé son activité qu'en 2011 ?

«En trois ans d'existence, le CNEA a pu prouver la réussite d'un modèle marocain de partenariat public-privé. Que ce soit

«La volonté est là, les solutions sont clairement définies, mais la mise en pratique laisse à désirer.»

Ahmed Rahhou de la CGEM

pour des mesures «quick-wins» ou des réformes historiques, les échos sont favorables à la fois auprès du secteur privé et des rapports internationaux», résume le ministère qui en assure le secrétariat, en l'occurrence les Affaires Générales. Pour étayer ses propos, le département ministériel avance la progression du Maroc dans le classement Doing Business, que publie annuellement la Banque mondiale. En l'espace de 5 ans, le Royaume a effectivement grimpé de 41 places.

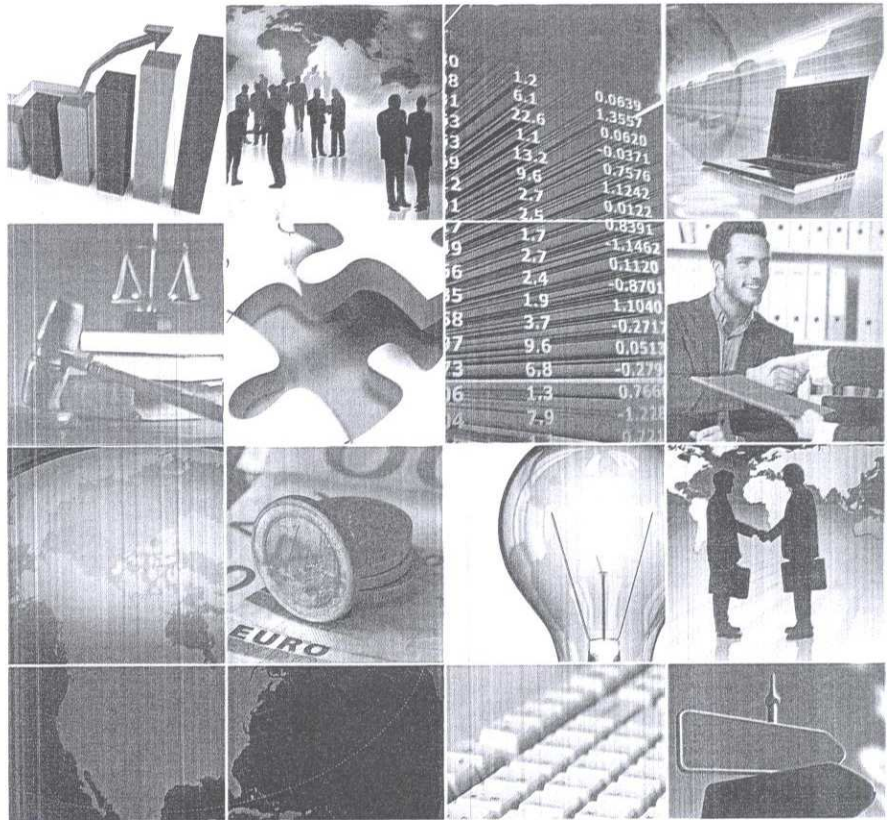
Le ministère cite ainsi les avan-

cées réalisées dans ce classement, grâce notamment à la suppression du capital minimum exigé pour la création d'une entreprise, la réduction du coût de création d'entreprise de 50%, du nombre de pièces de 41%, des délais des démarches administratives relatives à la création d'entreprise. Il met également en avant la simplification du raccourciement à l'électricité (interlocuteur unique dans les régions notamment) et du transfert de propriété (réduction des délais d'obtention de l'attestation fiscale, ainsi que la dématérialisation du paiement des impôts et taxes.

Le département de Mohamed El Ouafa évoque en outre l'adoption du Règlement général de la

construction, la mise en ligne d'un portail d'information dédié à la constitution des dossiers d'autorisation de construire et l'instauration du guichet unique des opérations du commerce extérieur (PortNet). Sans oublier l'adoption du décret n°2-12-349 sur les marchés publics entré en vigueur le 1er janvier 2014 et qui doit encore être amendé.

De plus, le plan d'action du CNEA pour l'année en cours est chargé, avec un certain nombre de mesures urgentes et un rythme de travail vraisemblablement soutenu.



Modifier les lois, les réglementations et les procédures n'est qu'une partie de l'équation.

Que pense la Banque mondiale de cette évaluation ? Pour Simon Gray, directeur du département Maghreb auprès de la Banque mondiale (BM), le CNEA a eu certes un rôle direct pour impulser et poursuivre l'avancement des réformes qui ont permis notamment d'améliorer le score du Maroc dans le rapport Doing Business. Toutefois, nuance-t-il, il reste beaucoup à faire : «modifier les lois, les réglementations et les procédures n'est qu'une partie de l'équation». Il faut également, d'après lui, faire en sorte que les administrations, les agences et les tribunaux qui sont en charge de leur application disposent des ressources nécessaires et soient bien formés. De même, «il faut continuer de lutter contre la corruption, basculer vers un cadre des affaires plus clair et s'éloigner du modèle d'une administration qui fonde ses pratiques sur des circulaires et des instruc-

tions à usage interne, sans que les citoyens et les entreprises en soient toujours informés», ajoute-t-il. Gray fait remarquer que les réglementations sont souvent appliquées de manière hétérogène par les différentes autorités. Ces problèmes transversaux sont d'autant plus pénalisants, qu'ils pèsent surtout sur les PME qui constituent pourtant la première source de création d'emplois dans le pays.

Conduite du changement

Pour Ahmed Rahhou, président de la Commission pour l'amélioration du climat des affaires au sein de la Confédération patronale (CGEM), le problème se pose en termes plus simples, la conduite du changement. Il résume ainsi son constat : «la volonté est là, les solutions sont clairement définies, mais la mise en pratique laisse à désirer».

En effet, concède ce membre du Conseil économique, social et environnemental, les choses avancent, avec une amélioration du classement du Maroc, mais le niveau reste insatisfaisant et le rythme encore trop lent.

«On ne clôture pas vite ce que l'on commence, alors qu'il faut prioriser, terminer d'abord ce que l'on est en train de faire avant de passer à autre chose», note-t-il. Il en veut pour preuve, par exemple, le projet d'identifiant commun de l'entreprise qui traîne depuis des années.

Il est donc grand temps de passer à un nouveau palier de développement du CNEA, selon Simon Gray. L'étude d'évaluation menée par le ministère des Affaires générales, avec l'appui de la Banque mondiale, fournira certainement des pistes pour renforcer la structure et les méthodes de travail de cette instance. ♦

Lahcen Oudoud

L'identifiant commun promis pour juin prochain

Cette fois-ci sera-t-elle la bonne ? Le projet d'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE), qui remonte à 2008, est inscrit dans le plan d'action 2014 du Comité National de l'Environnement des Affaires.

L'Identifiant Commun de l'Entreprise se fait toujours attendre. Sa mise en place sera certainement une réalisation majeure dans l'amélioration du climat des affaires au Maroc. Il s'agit d'un projet qui date de plusieurs années et qui ne cesse d'être remis sur la table. Il est encore inscrit dans le plan d'action du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) pour l'année en cours et il semble qu'il

connaîtra un meilleur sort cette fois-ci. Le comité interministériel en charge de ce projet, piloté par la Direction Générale des Impôts

(DGI), s'est en effet fixé l'objectif de le faire aboutir d'ici juin prochain. Si tout va bien, l'ICE devrait donc être opérationnel à la mi-2014.

L'identifiant commun permet de centraliser les données pour mieux décentraliser les services.

Pour ce faire, ce comité, composé de la DGI, de la CNSS, du département de la Justice et de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), a tenu deux réunions cette année, en janvier et mars.

Ce qui lui a permis notamment de charger un groupe de travail pour la mise en œuvre des solutions techniques appropriées, selon le ministère des Af-

aires Générales et de la Gouvernance, qui assure le secrétariat du CNEA.

Le comité, ajoute la même source, a également approuvé le projet de règlement intérieur fixant l'organisation des travaux de ce groupe de travail, ses modalités de fonctionnement et la conception générale relative à la mise en place du système.

L'espoir renaît donc quant à la création de cet outil primordial pour le climat des affaires. Son importance tient au fait que, pour échanger les informations relatives à l'entreprise aussi bien au niveau national que régional, les administrations ont besoin de la garantie qu'elles parlent bien de la même structure, explique-t-on auprès du département des Affaires Générales.

Aussi, est-il noté, l'échange d'information nécessite-t-il des manipulations au cas par cas pour permettre l'échange de données entre administrations. Or, est-il relevé, chaque administration utilise son propre identifiant comme

clé primaire pour identifier une entreprise : identifiant fiscal pour les Impôts, N° de RC pour le Registre du commerce, N° d'affiliation pour la CNSS, etc.

Proposé comme une solution à ce problème, l'identifiant commun, « associé à l'informatique communautaire, permet de centraliser les données pour

mieux décentraliser les services », est-il précisé. Le projet remonte à mai 2008, avec la création d'une commission nationale chargée de son élaboration et deux sous-commissions techniques pour examiner respectivement les implications informatiques et juridiques de son déploiement.

Ce qui a donné lieu à la publication en 2011 d'un décret portant



Le comité interministériel en charge du projet est piloté par la Direction Générale des Impôts.

PH. DR.

création de cet ICE prévoyant la mise en place du comité interministériel cité plus haut et devenu opérationnel l'année suivante.

Au niveau technique, fait savoir la même source, « des tests opérationnels ont été réalisés avec succès grâce au concours de la DGI et de l'OMPIC » et une expérience pilote a été menée à Mohammedia. ♦

Lahcen Oudoud

Doing Business : Le Maroc a gagné 41 places en 5 ans, mais...

Le classement global du Maroc dans le rapport Doing Business s'améliore. Mais à y voir de plus près, le pays est à la traîne dans bien des domaines.

En l'espace de cinq ans, le Maroc a amélioré sa position dans le classement Doing Business (DB). Il a ainsi gagné 41 places, se hissant du 128e rang dans l'édition 2010 de ce rapport au 87e dans celle de 2014.

Cette avancée, le ministère des Affaires générales l'attribue à la mise en place

en 2009 du Comité National de l'Environnement des Affaires

(CNEA). Pour convaincre, le département cite la remarquable performance du Maroc dans l'édition 2012 de ce rapport. Rappelons que pour la première, le Royaume décrochait la distinction du meilleur réformateur mondial. Il s'était adjugé le 94e rang, devant de grands pays comme le Brésil, l'Argentine, l'Inde, l'Indonésie, la Russie ou encore la Grèce.

Le Maroc a été désigné comme le meilleur réformateur mondial dans l'édition 2012 de Doing Business.

A noter toutefois que l'évolution du classement du Maroc n'est pas toujours orientée à la hausse. En effet, une année après cette belle performance, le pays a perdu 3 précieuses places, pointant à la 97e dans le DB 2013. En plus de l'ajout de deux pays dans le classement cette année-là, cette baisse a été attribuée à certains points faibles dans l'enregistrement des titres de propriété, la résolution des problèmes d'insolvabilité et le paiement des taxes. Des progrès ont été néanmoins consignés dans le même rapport, comme la « facilité de lancer une affaire » (bond de 37 places) avec l'abolition du capital minimum pour la SARL et la « facilité à faire du commerce avec l'extérieur » (47e).

Dans la dernière édition du Doing

Business, en l'occurrence celle de 2014, le Maroc s'est rattrapé et a même gagné 10 rangs d'une année à l'autre pour occuper le 87e rang sur un total de 189 pays.

Toutefois, le tableau n'est pas entièrement rose. Le classement

global cache bien des réalités. Le pays fait pâle figure dans la protection des investisseurs (115e), la facilité d'enregistrement de la propriété (156e) et l'accès au crédit (109e) pour ne citer que ces indicateurs. ♦

L.O.

Doing Business 2014 : Les principales avancées du Maroc

Indicateur/ Evolution	Rang 2014	Rang 2013	Evol 14/13
Paiement des Impôts	78	110	+ 32 places
Création d'Entreprises	39	56	+ 17 places
Règlement de l'Insolvabilité	69	86	+ 17 places
Commerce Transfrontalier	37	47	+ 10 places
Transfert de Propriété	156	163	+ 7 places
Exécution des Contrats	83	88	+ 5 places